



## « Faisons-lui reconquérir le langage »

L'énonciation de la surdité en Europe et aux Etats-Unis  
entre 1600 et 1900

Par Sabine Arnaud

Au cœur du 19<sup>e</sup> siècle, la troisième édition augmentée et traduite en français de la *Liste littéraire philocophe ou catalogue d'étude de ce qui a été publié jusqu'à nos jours sur les sourds-muets ; sur l'oreille, l'ouïe, la voix, le langage, la mimique, les aveugles* affirme le caractère fondamentalement interdisciplinaire des études touchant à ceux qu'on appelle alors les « sourds-muets ».

La bibliographie de C. Guyot et R. T. Guyot (Groningen 1842) recense des ouvrages latins, français, allemands, flamands, anglais, espagnols et italiens, sur près de 500 pages. Fruit des travaux de deux frères, l'un docteur en médecine et l'autre docteur en droit, tous deux instituteurs de sourds-muets, cette bibliographie semble devoir entériner la multiplicité des approches. Les deux auteurs présentent cette traduction comme signe de la destinée internationale de la publication et adressent la préface à leurs collègues par delà les frontières. Ils

remercient plusieurs hommes d'Etat, hommes de lettres, et directeurs d'instituts de sourds-muets en Europe et en Amérique pour les références envoyées. Ils sollicitent d'ultérieures corrections et insistent sur l'importance d'écrire une histoire de l'éducation des sourds-muets depuis ses premiers développements. Frappe d'emblée l'envergure géographique, historique et thématique de l'ouvrage : l'étude des sourds-muets se veut transnationale, elle vise à se constituer dans une histoire : il s'agit d'établir l'amplitude des questionnements. A l'ordre

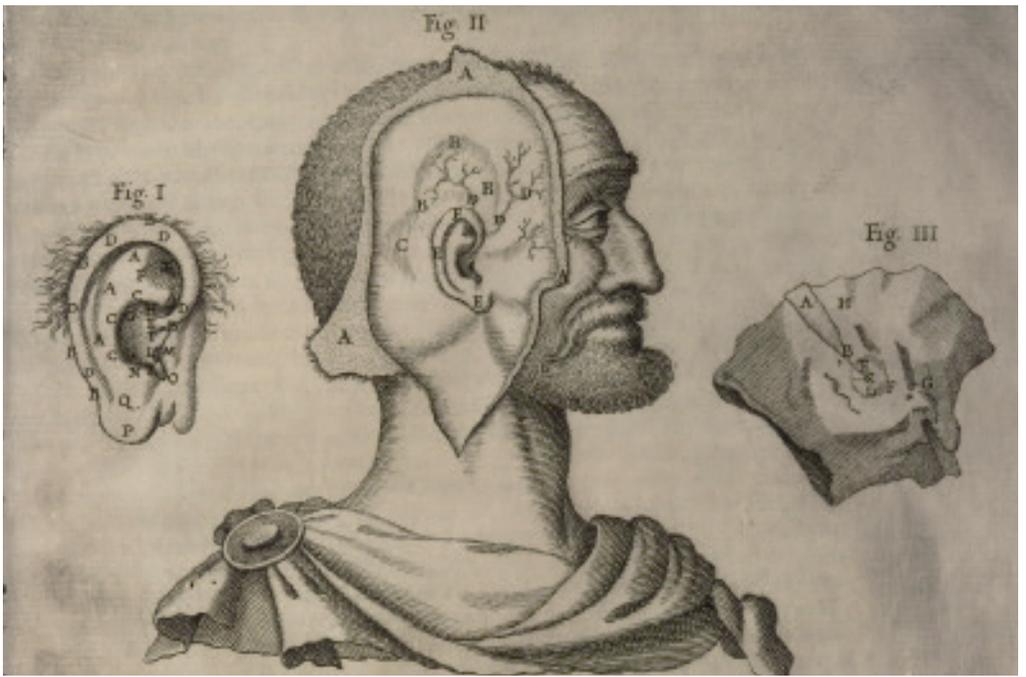
chronologique, ils ont préféré un ordre systématique. Sont abordés dans une première partie les ouvrages touchant à l'instruction, le « caractère » et « l'état moral » et social des sourds-muets, leurs instituteurs, et les institutions qui leur sont destinés. Sont rassemblés ensuite les traités médicaux concernant l'oreille, l'ouïe et leurs vices, les expérimentations contre la surdité telles l'électricité, la perforation de l'apophyse mastoïde, la perforation de la membrane du tympan, le cathétérisme de la trompe d'Eustache, le magnétisme animal. La mimique fait l'objet de la troisième partie cataloguant les ouvrages sur l'art mimique, la pantomime, l'art oratoire et l'art physiognomique. L'étude du langage est détaillée dans la quatrième, où sont distingués son origine, l'idée de langage universelle, la grammaire générale, la syntaxe, l'idéologie, les signes et les relations entre sens et sensation, « le langage de l'homme sauvage », l'écriture et les caractères écrits et pour finir les



Nachor Ginouvrier: Leçon de l'Abbé de l'Épée, Institut National des Sourds-Muets (Paris).

langues dites artificielles, comme la télégraphie, la dactylogogie, et la sténographie. L'ouvrage se conclut avec une bibliographie consacrée aux aveugles. Ces divisions impliquent la répétition de certains titres dans différentes sections afin que chacune d'entre elles soit exhaustive. De par sa nature classificatrice et répétitive, l'ouvrage illustre la superposition et l'entrecroisement des savoirs développés jusque là.

A peine plus d'une génération suffit pourtant pour que cette approche encyclopédique soit remise en cause. En 1880, lorsque se clôt le Congrès de Milan, la relation de l'homme à la parole est postulée comme primordiale. Les médecins qui s'y sont réunis voient dans le déploiement d'une panoplie d'instruments la clé du problème de la surdi-mutité. L'otologie s'affirme comme la science propre à remettre en cause plus de 250 années d'usage de la dactylogogie (qui représente chaque lettre avec un geste de la main), et presque autant de la « chironomie » (qui représente un mot ou une expression avec un geste de la main). Les médecins condamnent l'usage d'un langage gestuel comme une perte de temps et, plus encore, un danger d'isolement. La complexification récente de la terminologie employée pour décrire la surdité et la mutité, en partageant l'assignation de ses causes, en fait un problème à la portée d'une série d'instruments dont le perfectionnement ne saurait tarder. Le savoir médical établit son autorité en déterminant une norme de l'espèce humaine. Et les médecins sont alors ceux en position de *rééduquer* les sourds. Et le docteur Lannois d'avancer peu après : « Faisons-lui reconquérir le langage pour qu'il puisse affirmer sa pensée, sa volonté, son cœur. » La conclusion du Congrès est entérinée par l'adoption de lois et de règlements interdisant l'instruction



Athanasius Kircher: *Musurgia universalis sive ars magna consoni et dissoni in X. libros digesta*. Rome 1650, tome I, folio 14, planche I-III. MPIWG, bibliothèque.

de la langue des gestes dans plusieurs pays européens. En posant légalement l'interdiction du langage des signes, on pose la disparition de la mutité par un acte de loi.

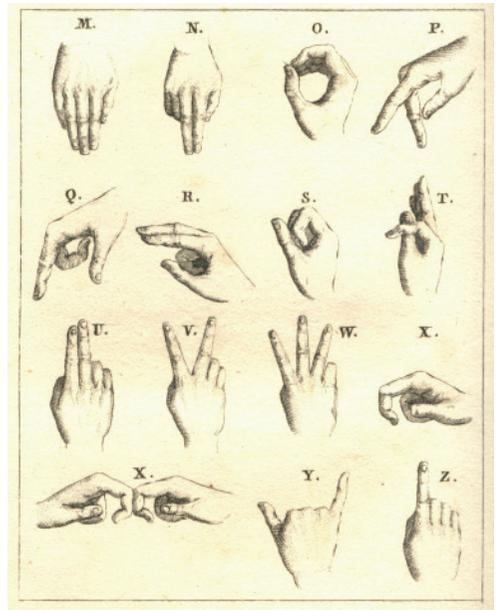
Paradoxalement, en 1880, à en croire les médecins légistes, le sourd-muet est bien plus qu'un homme qui n'entend et ne parle pas – ou bien moins. Nombre de textes se sont employés à brosser son *caractère*, et à lui donner une épaisseur psychologique. Depuis le récit de Jean Itard, au début du siècle, consacré à Victor, l'*enfant sauvage* de l'Aveyron, cas dont la célébrité aujourd'hui encore est significative, nombre de médecins et d'éducateurs ont publié des récits amplement détaillés de leur expérience avec les sourds. Chacun s'emploie à tracer une série d'équivalences entre une déficience auditive et l'absence de valeurs morales, ou de capacités

sociales. Nombre de médecins présentent le sourd comme un individu « incomplet », appartenant à une catégorie, celle des anormaux. Définir le sourd-muet, son devenir et ses progrès nécessaires, c'est définir qui a un droit de parole. C'est déterminer si on doit le guérir, comment améliorer sa qualité de vie, ses chances d'avoir un rôle dans la société. C'est établir une responsabilité de la société à son égard. Tandis qu'ils délimitent une infirmité, ces textes s'emploient à définir *qui* a une compétence par rapport à cette infirmité. Se déclinent autant de problèmes que de disciplines destinées à les penser ou à les résoudre : auditif, moral, mental, légal, éducatif, social... Et différents types d'écritures permettent à chacune de ces compétences de se développer et de faire autorité.

Cette recherche trace les diverses manières dont une différence de seuil d'audition a été constituée comme un problème à résoudre, comment ce problème a été pensé dans le champ légal, médical et philosophique pendant trois siècles. C'est en centrant l'approche à partir d'une analyse de l'écriture que ce travail poursuit ces différentes trajectoires. Il s'agit de déterminer comment les *entendants-parlants* ont défini la relation au langage comme le point de départ de l'approche de l'espèce humaine. L'objectif est d'analyser comment des enjeux politiques, épistémologiques et culturels s'inscrivent dans la formulation des idées, le choix

des termes employés, les imaginaires convoqués, les formes de définition proposées. Plus qu'une histoire des idées ou des diverses expérimentations, on cherche à faire une histoire de leur énonciation. L'analyse de l'énonciation y est le moyen de prendre en compte simultanément les choix conceptuels menant à la construction de savoirs, leur circulation, et la formation de publics auxquels les destiner.

Sabine Arnaud est directrice d'un groupe de recherche au Institut Max Planck d'Histoire des Sciences depuis Novembre 2010 (sarnaud@mpiwg-berlin.mpg.de).



Edouard Hocquart: L'art de juger du caractère des hommes sur leur écriture. Paris 1816, planche 1-2. The Blocker Collection, Moody Medical Library, The University of Texas Medical Branch, Galveston.

The full version of this feature and more research topics are accessible at the Institute's website („News/Feature Stories“).